

# L'EAU ET L'AVENIR DURABLE DES TERRITOIRES

Colloque national,  
26 et 27 novembre 2012, à Toulouse

## SYNTHÈSE DU COLLOQUE



Sous le haut patronage du Sénat



# PROGRAMME DU COLLOQUE

**Lundi 26 novembre 2012**

## **Ouverture du colloque**

Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

## **La gestion de l'eau, porte d'entrée de la gouvernance territoriale ?**

Echange avec Alexandre Brun, maître de conférence en géographie, université Paul Valéry, Montpellier III

## **Outils de planification de l'eau et d'aménagement du territoire : l'articulation nécessaire**

– Témoignages croisés de Joël Trémoulet, directeur du syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, Rebecca Cresson, chargée de mission développement local au syndicat mixte du Pays de Figeac, Christophe Prunet, directeur du SYMAGE, Céline Thicoipe, SAGE Basse-Vallée de l'Ain

## **Confronter la politique de l'eau à la gestion des espaces et au développement local**

Quatre conférences thématiques

1. L'eau et l'attractivité touristique du territoire
2. L'eau et le développement économique local
3. Les démarches de gestion intégrée et la cohésion pérenne du territoire
4. L'appropriation sociale des territoires de l'eau

## **La qualité du dialogue social, atout du territoire**

Témoignages d'André Cabot, vice-président du Conseil général du Tarn, Christophe Moisy, ex-chargé de mission du syndicat mixte de la rivière Tarn, Pascale Lyvynec, animatrice du contrat de rivière Tarn, Christophe Xerri, chargé de mission à l'ARPE Midi-Pyrénées

## **L'eau au cœur d'un projet d'urbanisme métropolitain**

Témoignage de Pierre Cohen, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole

## **Conclusion de la journée**

Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne



**Mardi 27 novembre 2012**

### **Ouverture de la journée**

Marc Caffet, président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne

### **Solidarité et principe de subsidiarité : quelles échelles territoriales pertinentes ?**

table ronde avec Robert Cabé, vice-président du Conseil général des Landes et maire d'Aire-sur-l'Adour, Jean Launay, député du Lot et président du comité national de l'eau, Benoît Biteau, vice-président du conseil régional Poitou-Charentes, Pascal Bonnetain, conseiller régional Rhône-Alpes et président du syndicat mixte Ardèche Claire

### **De la rivière au bassin versant : l'évolution de l'appréhension du territoire aquatique**

Quatre conférences thématiques

1. L'eau, creuset d'histoire et de culture
2. Quantité et qualité : l'indispensable symbiose
3. Continuité écologique et biodiversité : l'affirmation de la dimension éco-système
4. Du projet à l'action : s'organiser et agir de manière durable

### **L'eau et sa tarification, facteurs de solidarité territoriale**

Témoignage de Dominique Verdon, direction du cycle de l'eau de Nantes Métropole

### **Comment le modèle français de gestion de l'eau peut s'adapter aux nouveaux enjeux des territoires : atouts et limites**

Echanges croisés avec Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, et Stéphane Ghiotti, chargé de recherche au CNRS

### **Clôture du colloque**

Martin Malvy, président du comité de bassin Adour-Garonne, président de la région Midi-Pyrénées ;

Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée, chargée de la décentralisation



# UN COLLOQUE NATIONAL SUR L'EAU ET L'AVENIR DURABLE DES TERRITOIRES

---

Le colloque « **L'eau et l'avenir durable des territoires** » s'est tenu à Toulouse-Labège les 26 et 27 novembre 2012. Il a permis une **réflexion collective et concertée sur la question de l'eau en tant que facteur de développement du territoire.**

**Organisées par l'agence de l'eau Adour-Garonne et placées sous le haut patronage du Sénat**, les deux journées ont réuni plusieurs centaines de participants : élus, gestionnaires, professionnels, chercheurs, représentants du secteur associatif, usagers. De nombreuses personnalités et intervenants ont apporté leur témoignage, plusieurs tables rondes et conférences thématiques sont venues enrichir les débats et une large place a été faite aux échanges avec la salle.

Les deux journées étaient animées par **Olivier Pia**.



Lundi 26 novembre 2012

## Ouverture du colloque

Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne



En organisant ce colloque placé sous le haut patronage du Sénat, l'agence de l'eau Adour-Garonne a souhaité l'inscrire à la fois dans l'actualité de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme des agences de l'eau et de l'acte III de la décentralisation, ainsi que dans la permanence des relations de l'Agence avec les collectivités. Les maires ont aujourd'hui la

responsabilité des deux principaux services publics locaux, l'eau potable et l'assainissement, et la gestion de l'eau est à la charge des intercommunalités.

Dans ce contexte, **l'approche territoriale de l'eau est un enjeu**, même si elle pose la question de la compatibilité réelle des SDAGE avec les documents d'urbanisme. Ce colloque doit permettre d'avancer sur cette question.

Il doit également être le lieu **d'un débat sur le prix de l'eau**, son coût mais aussi sa valeur. Dans notre pays, où les redevables, le secteur économique, le monde agricole, financent la gestion de l'eau mais aussi vivent de l'eau, **l'eau est plus que jamais un vrai sujet de démocratie**.

*« L'eau est un patrimoine commun et d'intérêt général. Or, chacun veut se l'approprier comme un fluide. Il nous faut revenir aux origines et au symbole de l'eau, et faire en sorte que les rivières restent vivantes car l'eau est source de vie. »*

**Jacqueline Rabic,**  
**pêche professionnelle**  
**girondine**

## La gestion de l'eau, porte d'entrée de la gouvernance territoriale ?

Alexandre Brun, maître de conférence en géographie, université Paul Valéry, Montpellier III



Aujourd'hui, les urbanistes des projets d'aménagement s'attachent à paysager les abords des cours d'eau pour en faire les « rubans vert et bleu » des villes et transformer les berges autrefois délaissées en espaces publics. Les exemples de ce premier pas sont nombreux, en

France (Lyon, Montpellier) comme à l'étranger (Corée-du-Sud, Chine). Toutes ces démarches traduisent une avancée, mais il faut à présent progresser dans le sens d'une

ville compacte ayant réussi la reconquête des « dents creuses », de la proche périphérie, des zones portuaires. **La ville de demain a besoin de grands projets urbains** pour devenir une ville de mixité sociale, une ville associant toutes les fonctions résidentielles, commerciales et de déplacement, et, enfin, une ville crédible sur le plan écologique.

En France, la gouvernance de l'eau et la gouvernance des territoires restent séparées, avec en lien le rôle joué par les élus dans l'une comme dans l'autre. Il faut garantir entre les deux sujets une porosité suffisante pour que les projets urbains de demain intègrent aussi bien les objectifs communitaires sur le devenir des territoires que les objectifs sur l'eau. La reconquête du fleuve pour des raisons esthétiques ou foncières et la renaturation des berges ne sont pas suffisantes. **Il faut aller plus loin en intégrant la renaturation dans les projets urbains**, pour que ceux-ci puissent servir le fleuve sur le plan écologique et non plus le desservir.

A Québec, dans les années 1990, la municipalité a lié un projet de requalification chimique de la rivière Saint-Charles et une opération de renouvellement urbain pour aboutir à une ambitieuse opération de renaturation des berges. Les résultats sont aujourd'hui tout à fait remarquables, tant sur le plan écologique que sur le plan de la qualité de l'eau.

Seule une telle évolution dans les projets urbains permettra de disposer d'une ressource en eau de qualité, y compris en cœur de ville, plutôt que de continuer à « laver » l'eau. Cette évolution pourra être graduée selon les cas d'une simple diversification de la nature des berges, à un compromis, jusqu'à une récréation voire une renaturation des berges.

Dans tous les cas, les maîtres d'ouvrages doivent être convaincus que **le coût global d'un projet n'est pas forcément obéré s'ils font le choix d'assurer la préservation du milieu aquatique en renaturant les berges plutôt qu'en les bétonnant.**

**Les grands aménagements sont des projets politiques qui nécessitent une présence et une implication fortes des élus**, tout en sachant que la gouvernance de l'eau ne peut se substituer à la gouvernance territoriale. Ces sujets sont compliqués, coûteux, mais surtout politiques. Il est impératif que les élus s'approprient la question de la gestion de l'eau pour favoriser la convergence des intérêts des acteurs de l'eau et des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le pari est d'y parvenir dans les zones où le foncier est tendu. Le 10ème programme des agences de l'eau ouvre une voie, celle des interventions physiques sur les cours d'eau. Nous saurons dans quelques années si le pari a été gagné.

*« Les SAGE sont des instruments qui permettent aux acteurs locaux de dire ce qu'ils s'interdisent de faire. L'articulation entre SCOT et SAGE constitue une étape préalable au projet de territoire sur les espaces urbains, périurbains et ruraux. Toute la difficulté est de faire converger les intérêts des uns et des autres en matière de stratégie d'acquisition foncière. »*

**Alexandre Brun**



*« La convergence des territoires SCOT et SAGE est un des grands enjeux. Il faut dépasser le cadre de la planification pour monter des projets. Dans le 10ème programme de l'agence de l'eau, un des grands enjeux pour l'Agence sera d'identifier des structures hybrides qui puissent porter les projets. »*

**Alexandre Brun**

*« Il n'y a pas de développement territorial sans gestion rationnelle de l'eau. La difficulté est de concilier l'intérêt général, le développement économique et la protection civile. En matière de qualité de l'eau, la France peine à atteindre les objectifs fixés, soit parce que ceux-ci sont trop ambitieux, soit parce qu'il est difficile de faire entendre ces objectifs. Il faut aujourd'hui passer du problème aux projets, notamment en montant des partenariats inédits avec d'autres acteurs de l'aménagement, sur les questions de foncier par exemple. »*

**Alexandre Brun**

## Outils de planification de l'eau et d'aménagement du territoire : l'articulation nécessaire

Joël Trémoulet, directeur du syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

Le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé regroupe 101 communes, soit 30 000 habitants environ. Sur ce territoire rural à cheval sur deux départements (Cantal et Lot), le syndicat a pour mission de mettre en œuvre le SAGE qui vient d'être approuvé. Les élus ont choisi de s'engager collectivement dans la réalisation d'un SAGE après une première expérience réussie de contrat de rivière, et parce qu'ils partageaient les mêmes inquiétudes sur les réserves en eau potable, les difficultés d'irrigation en étiage et les risques d'inondation. **Par rapport au contrat de rivière, le SAGE est un projet de territoire dans le domaine de l'eau, fait**



**l'objet d'une large concertation, et présente un aspect réglementaire.** Une Commission locale de l'eau (CLE) se réunit au moins deux fois par an. Elle est composée pour moitié de représentants des collectivités, pour un quart de représentants de l'Etat, et pour un quart de représentants des usagers (soit 45 personnes pour le SAGE du Célé). Le SAGE du Célé étant récent, il entre dans le cadre de la loi sur l'eau et s'impose aux outils d'urbanisme. Valable 10 ans, il se compose du règlement fixé en concertation,

d'un PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau) et d'un atlas cartographique.

Le syndicat mixte est associé à l'élaboration de tous les documents d'urbanisme et conseille les élus. Le SAGE et le SCOT sont élaborés dans un esprit de co construction, les deux documents se renforçant l'un l'autre.

Rebecca Cresson, chargée de mission développement local au syndicat mixte du Pays de Figeac

Le syndicat mixte du Pays de Figeac a été constitué à partir de la volonté des élus d'élaborer un SCOT sur ce territoire rural, et la question de l'eau s'est imposée à tous les acteurs comme un sujet prioritaire. Le diagnostic préalable a montré les atouts du territoire (des masses d'eau de qualité, une biodiversité riche) comme ses faiblesses (sensibilité aux étiages, sensibilité des zones karstiques, régression des zones humides). Il a également permis de positionner l'eau comme

«La démarche Agenda 21 fait la promotion du développement durable et transpose le SCOT. Les collectivités ne doivent pas hésiter à renforcer le volet eau de leurs Agendas 21.»



Lucien Sormail, SICOVAL

Jacques Chavanon, association des moulins du Quercy : «Pourquoi détruire 8 seuils sur le Célé ?»

Joël Trémoulet : « Cette décision fait suite au classement des cours d'eau. Certains seuils ont été équipés de passes à poissons et de passes à canoës, un seuil devenu inutile a dû être effacé. Ces programmes sont portés par les collectivités et sont menés en concertation avec les associations et les riverains.»



Jordi Recordà Cos, Barcelone, chargé de mission développement durable dans une commune, entrepreneur et chercheur en droit de l'eau: «Dans les SDAGE, les SCOT et les autres documents, l'eau est-elle prise en compte comme facteur « limitant » pour un territoire ?»

Joël Trémoulet : « L'eau peut être une faiblesse comme un atout. Il faut travailler sur les faiblesses (ex. : zones humides) pour en faire des atouts. »

un élément structurant du territoire, en tant que ressource, attrait touristique, facteur de biodiversité. Pour les élus, **le SCOT est un outil concret qui permet aussi de disposer de leviers d'action pour le SAGE.**

*Christophe Prunet, directeur du SYMAGE*

Le Syndicat mixte pour la gestion de l'eau et de l'espace (SYMAGE) a été créé en 2005. Son territoire s'étend de Brive à Rocamadour et couvre six communautés de communes, soit 42 000 habitants. L'ambition des élus était double : se doter d'une maîtrise d'ouvrage propre et bâtir un programme de prévention des inondations de la Dordogne. Le principe retenu a été de construire à partir du bas et d'impulser à partir du haut, en positionnant le syndicat en



interface entre les politiques publiques et les enjeux territoriaux en responsabilité des élus locaux. Des programmes de prévention des inondations et de gestion du milieu aquatique ont été élaborés, sans outil intégré de planification. Aujourd'hui, un SCOT va être lancé et aidera à disposer d'un outil de gestion intégrée. **Le volet eau d'un SCOT constitue en quelque sorte une partie**

**d'un SAGE.** Le syndicat dispose de compétences en urbanisme, et peut assister les communes.

Dans une logique de développement durable, **le SYMAGE aura permis le passage d'une dimension de ressource, liée à l'exploitation, à une dimension patrimoniale, liée à la transmission.** Il va devenir le syndicat des Pays de la Dordogne et sera doté d'un pôle urbanisme. Cette évolution correspond à la volonté des élus de dynamiser le développement du territoire en élaborant un SCOT opérationnel plutôt que contraignant, et permet aux acteurs des politiques publiques de disposer sur le territoire d'une réelle maîtrise d'ouvrage pour porter les politiques et animer les questions d'urbanisme.

*Céline Thicoipe, SAGE  
Basse-Vallée de l'Ain*

La CLE a en charge l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE de la Basse-Vallée de l'Ain. **La planification de l'eau doit être articulée avec les documents d'urbanisme SCOT et PLU.** Le SAGE approuvé en 2003 définissait des préconisations pour les documents d'urbanisme, qui ont été intégrées dans le SCOT en 2004. L'aménagement du territoire était dès lors inclus avec la question de l'eau dans

*«Il faut faire évoluer la gouvernance en permettant aux syndicats d'aménagement de devenir des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.»*

**Christian Tronc, président du syndicat d'aménagement du Touch**

*«ATTAC n'est pas représentée dans les CLE, ce qui les prive d'une participation citoyenne.»*

**Michel Sansiot, ATTAC**

**Benoît Alvarez, maire de Montgaillard (Ariège) :** *«Le classement des rivières, qui va plus loin que la directive européenne, aura des apports positifs mais aussi des points négatifs pour de nombreux acteurs.»*

**Joël Trémoulet :** *« Le classement des rivières dresse deux listes : les cours d'eau où toute installation de nouveaux obstacles aux écoulements est interdite, et les cours d'eau où des équipements devront être faits dans les cinq ans. C'est un travail ambitieux, mais qui semble réalisable. »*

**Théophile Yonga, CROSI Midi-Pyrénées :** *«Toute décision prise sur la question de l'eau dans les pays du nord a et aura des conséquences pour les pays du sud. Quelle est la place des coopérations nord-sud dans les outils de planification ? A-t-on étudié les impacts pour le sud de la gestion de l'eau faite au nord ? »*

**Alexandre Brun :** *« Il faut parler « des » sud plutôt que « du » sud, car les situations sont diverses et contrastées. Une coopération historique existe entre pays du nord et pays du sud, pour aider à identifier les problèmes et proposer des solutions. »*



un cadre général. A titre d'exemple, le SAGE a défini un espace de liberté pour l'érosion des berges, que le SCOT a repris en délimitant une zone naturelle qui s'imposera dans tous les documents d'urbanisme à venir. Par ailleurs, une commission eau et aménagement du territoire permet de croiser les regards sur les projets, notamment en matière d'urbanisation des secteurs stratégiques pour l'eau potable.

« Une coopération avec l'agence de l'eau Adour-Garonne existe depuis 2003 sur la gestion du fleuve Sénégal et a permis de bénéficier de soutien et d'appuis financiers. Un SDAGE a été élaboré sur le fleuve Sénégal, sur la base d'outils existants en France et qui ont été adaptés. »



**Tamsir N'Diaye, directeur environnement et développement durable de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal**

## Témoignages :

### « La qualité du dialogue social, atout du territoire »

*André Cabot, ancien président du syndicat mixte de la rivière Tarn, vice-président du Conseil général du Tarn, administrateur de l'agence de l'eau Adour-Garonne*



Le syndicat mixte de la rivière Tarn a été créé en 2003 pour **féderer les acteurs et les territoires et animer la politique de l'eau à un moment où le Tarn ne disposait pas d'outil de gestion intégrée**. Un comité de rivière a été constitué comme élément de surveillance. Pour qu'un contrat de rivière réussisse, il doit être porté non par les seuls élus mais par une véritable participation citoyenne.

*Christophe Moisy, ex-chargé de mission du syndicat mixte de la rivière Tarn*

Le contrat de rivière Tarn a vu le jour en 2006 après un travail de concertation de quatre années. Un groupe d'une trentaine de personnes avait été constitué, avec l'Etat, des élus, des agriculteurs, des associations de riverains et de défense de l'environnement, les chambres consulaires, ... Ce groupe s'est montré très actif : 80 % des membres ont participé aux 6 réunions tenues sur 6 mois. L'objectif était de **disposer de regards croisés sur le diagnostic technique** dressé par le Conseil général. Le contrat 2008-2012 arrive à son terme, avec un bilan très positif.

**Anne Lévy-Thibert, journaliste, association environnement :**  
«Quelle est la visibilité du contrat de rivière au-delà des acteurs directement concernés ?»

**Pascale Lyvynec :** « Le syndicat de la rivière Tarn, syndicat d'études et non de travaux, ne dispose pas d'équipes sur le terrain. Il a donc élaboré des outils pour porter ses actions à la connaissance du public : un bulletin d'information annuel, une newsletter mensuelle, des journées de sensibilisation pour les scolaires et le grand public. Ces efforts ont permis de dégager des énergies nouvelles. »

*Pascale Lyvinec, animatrice du contrat de rivière Tarn*

Le bilan du contrat de rivière Tarn est en cours. Il permettra d'éclairer les choix quant à la nature du futur outil (nouveau contrat de rivière, contrat de territoire) et de son périmètre.

**La dynamique collective qui avait permis l'élaboration du contrat de rivière sera relancée pour continuer à faire vivre la gestion intégrée de l'eau dans l'intérêt du territoire.**



*Christophe Xerri, chargé de mission à l'ARPE Midi-Pyrénées*

L'ARPE a accompagné le travail d'élaboration du contrat de rivière Tarn, avec l'objectif de **faire émerger une représentation collective de la vallée**. Une méthode un

peu originale a été mise en œuvre pour constituer un groupe de travail réellement impliqué et motivé : demander aux différents collègues d'acteurs de désigner eux-mêmes leurs représentants. De façon générale, le principal facteur de succès d'un contrat de rivière est une volonté réelle, affichée et durable des élus, et leur capacité à prendre « le risque » d'une expression véritablement libre et collective. Enfin, la fonction d'animation est essentielle et peut être utilement confiée à un professionnel.

**Mélanie Bonneau, agence d'urbanisme catalane :**

«Au contraire des documents d'urbanisme, les outils de gestion globale de l'eau associent les trois collèges, services de l'Etat, collectivités et usagers. La concertation menée sur le contrat de rivière a-t-elle eu des retombées en termes de dynamique sur l'aménagement du territoire ? »

**Pascale Lyvinec :** « Le syndicat a été associé à des projets d'aménagement et le territoire est satisfait du travail de valorisation de la rivière. Un nouveau travail sur les eaux de baignade est prévu en 2013.»

## L'eau au cœur d'un projet d'urbanisme métropolitain



Pierre Cohen, maire de Toulouse,  
président de Toulouse Métropole

L'ambition de Toulouse avec le projet du « Grand Parc Garonne » est de **valoriser une voie d'eau** qui, par ses débordements, inspirait surtout de la crainte aux riverains. **L'eau est un élément fondateur de la ville et un élément identitaire fort.**

Le projet doit mettre en valeur ce corridor écologique qu'est la Garonne, construire un hyper-centre avec un partage de l'espace public et assurer une continuité du Capitole au fleuve. C'est un **projet communautaire** qui concerne 7 communes, 32 km de fleuve et 3 000 hectares de terrain. Les élus des différentes communes ont joué le jeu de la cohérence intercommunale et de la complémentarité, afin que les habitants s'approprient les berges de Garonne dans leur commune mais en trouvant des fonctions différentes d'une commune à une autre, dans une idée de « plan-guide ». L'ambition est de placer ce projet comme un « marqueur urbain majeur » au bénéfice des habitants mais aussi des touristes. L'île du Ramier deviendra le « Parc toulousain », une zone naturelle et de loisirs et un lieu de grandes manifestations. Des activités de maraîchage proches du centre-ville sont prévues.

« Le projet Grand Parc Garonne est pour l'agence de l'eau, qui y est associée, un projet exemplaire parce qu'il vise à valoriser l'eau, que c'est un projet global à l'échelle de l'agglomération et que son ambition est de permettre un « partage des interdépendances », un cheminement et non une opposition entre les différents usages de l'eau. »

**Marc Abadie**

**Agnès Cothias, CNFPT**

**Midi-Pyrénées :** « Le projet prévoit-il une économie de la Garonne avec du transport de passagers ou de fret ? »

**Pierre Cohen :** « La Garonne est trop capricieuse pour permettre le transport du fret. Mais on peut envisager un aménagement hydraulique du bras mort du fleuve et une économie du loisir et du tourisme. Si Toulouse a construit son identité sur l'économie de la connaissance, elle a aussi des cartes à jouer dans les domaines du déplacement et du tourisme. »

« L'agence de l'eau est associée à des projets de développement économique. L'économie de l'eau est parfaitement compatible avec l'économie de la connaissance, comme le montre l'apport des images satellitaires sur les questions d'irrigation et de lutte contre les pollutions agricoles. »

**Marc Abadie**



Enfin, des aménagements marqueront la proximité de la Garonne dans les lieux où elle n'est pas directement visible.

Ce grand projet va être réalisé jusqu'en 2030, **un temps long nécessaire** pour laisser la place aux échanges avec les habitants et inscrire les aménagements dans une cohérence. La réalisation a commencé, avec la création d'une continuité entre des lieux de l'hyper-centre et la Garonne et l'opération « art culturel Garonne » qui créera un cheminement sur le thème de la culture.

**Rémi Saint-Paul, habitant de Toulouse :** « Que prévoit le projet en matière de renaturation de la partie terrestre du fleuve ? »

**Pierre Cohen :** « Le traitement sera différent selon les endroits. Dans l'hyper-centre, dont le foncier est dense et contraint, un filet d'arbres sera planté le long des quais. Mais à 2 km du centre-ville un parc naturel viendra remplacer le parc des expositions et les parkings. Si le projet vise à redonner une place à la nature, il s'attache aussi à conserver à l'hyper-centre la richesse patrimoniale de son bâti. Des aménagements seront faits pour limiter les voitures en centre-ville, mais cette préoccupation est encore un sujet neuf à Toulouse. »

---

## Conclusion de la journée

---

*Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne*

Les interventions et les échanges de cette journée font ressortir trois points. En premier lieu, **l'eau, par construction, est un partage** : l'eau des uns est aussi l'eau des autres. Ce partage nécessite de débattre, et non de s'opposer. Ensuite, **la vision à long terme est nécessaire**, et il faut admettre que les temps d'élaboration des projets sont des temps longs. Enfin, il faut **bâtir le bon « trépied »** : les maîtres d'ouvrages, l'État, dont la responsabilité est de faire appliquer la réglementation, et les agences de l'eau qui aident à faire appliquer la réglementation.

Sous l'égide du comité de bassin, l'agence de l'eau traduit et porte l'engagement citoyen des redevables. En ce sens, **l'eau est une école de démocratie.**



Mardi 27 novembre 2012

## Ouverture de la journée

Marc Caffet, président du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne



**Une bonne politique de l'eau est à la croisée de l'exigence de qualité des milieux et de l'exigence de satisfaction des usages.** Ces deux exigences sont parfois en tension, en conflit. Il ne faut pas nier ces contradictions, mais les dépasser parce que l'eau est source de vie et facteur du cadre de vie. C'est dans cet esprit qu'a été bâti le 10<sup>ème</sup> programme.

*« Il faudrait inviter des enfants, génération future, dans les colloques comme celui-ci, à l'image de ce qui se fait dans certains conseils municipaux ... »*

**Arnaud Boschung,**  
comité Midi-Pyrénées de  
canoë-kayak

Les responsables d'un bassin versant ont à prendre la mesure des particularités et des enjeux du territoire. Le sud-ouest est fortement rural. Pour tenir compte de cette physiologie, le programme « solidarité urbain-rural » prévoit d'augmenter de 40 % les moyens de l'agence affectés au secteur rural et de donner la priorité à l'assainissement non collectif, plus adapté à l'habitat diffus. Par ailleurs, le programme mettra en œuvre des mesures de lutte contre les pollutions diffuses, sur des territoires plus vastes et en s'appuyant sur des maîtrises d'ouvrage locales fortes. Enfin, il privilégiera les actions collectives et les actions de prévention.

**La question de la maille pertinente** pour mener ces actions est à la croisée de deux logiques : l'organisation institutionnelle et la logique de l'eau avec son découpage par masse d'eau. Sur le bassin Adour-Garonne, il faudra intervenir à deux échelles, celle du département et celle des SAGE.

Enfin, il faut **laisser du temps aux actions**, pour tenir compte de l'inertie des milieux, pour permettre l'élaboration des politiques et laisser la place au principe désormais constitutionnel de consultation et de concertation. C'est l'esprit de la démarche Garonne 2050 conduite par l'Agence et qui devra pouvoir disposer de relais robustes dans une relation de confiance.

## Table ronde « Solidarité et principe de subsidiarité : quelles échelles territoriales pertinentes ? »

*Robert Cabé, premier vice-président du Conseil général des Landes, maire d'Aire-sur-l'Adour*

Dans les Landes, le Syndicat d'équipement des communes (Sydec), qui avait été créé en 1937 pour assurer la distribution de l'électricité, a en charge aujourd'hui l'eau potable et l'assainissement. Auparavant, 72 % des communes et 73 % des volumes d'eau étaient gérés par des compagnies fermières, avec un surcoût de près de 50 % des prix de cette gestion fermière par rapport à la gestion communale. C'est ce constat qui a conduit les élus à **créer une régie départementale** en 2000, en ouvrant une branche eau et assainissement au sein du syndicat d'électricité existant. Les délégations de service ne représentent plus aujourd'hui que 38 %, et la mise en concurrence a permis de faire baisser le prix de l'eau d'au moins 25 %. Cette baisse de prix était l'un des objectifs, l'autre étant de permettre une plus grande transparence en matière de gestion de l'eau. **Ce type de choix est un vrai débat politique sur la gouvernance d'une collectivité.**

S'agissant des projets d'aménagement, il faut constater que le principe de débat et de concertation largement appliqué peut nuire à l'action publique en la paralysant et en remettant sans cesse en cause les fondements de l'action publique. Quand on sait ce qu'il faut faire, il faut le faire.

*« Les récents Etats généraux de la Dordogne ont réuni 500 personnes. Plusieurs constats ont été exprimés : un certain pessimisme quant à la réelle possibilité d'inverser la tendance sur l'état de l'eau, un manque de lien institutionnel et de coordination entre les étages du « mille-feuilles » administratif, un déficit du rôle de l'Etat en matière de respect du droit de l'eau ... »*

**Roland Thieleke, directeur adjoint EPIDOR**





*Pascal Bonnetain, conseiller régional Rhône-Alpes, président du syndicat mixte d'Ardèche Claire, vice-président de l'association française des EPTB*

Sur le bassin versant du syndicat mixte d'Ardèche Claire, les écarts sur les prix de l'eau vont de un à dix. La régie départementale peut permettre une gestion plus transparente, plus économique et adaptée au territoire. Tous les grands investissements aujourd'hui sont pris en charge par l'intercommunalité, pourquoi ne pas gérer l'eau au niveau départemental ?

S'agissant des moyens, il faut parvenir à une réelle gouvernance de l'eau et à sa prise en compte comme un enjeu essentiel. Dans cet esprit, les responsables des structures de gestion de l'eau doivent être invités aux réunions d'urbanisme de type SCOT.

Enfin, la gestion de l'eau est complexe : de nombreux acteurs, des temps longs. Dans ce contexte, la concertation avec les usagers est une clé. Mais c'est pour les élus un nouveau métier, qui demande performance, transparence, lisibilité.

Ce colloque intervient au bon moment pour « rafraîchir » des instances un peu complexes et un peu usées. Dans ce sens, l'exemple donné par la régie départementale des Landes ouvre une voie intéressante.



*« Il faut que l'eau soit pilotée par les pouvoirs publics (rôle régalién), mais en plein accord avec les usagers. Sans concertation il n'y aura jamais conciliation, et si la communication sur l'eau est parfois compliquée, elle est absolument nécessaire. »*

**Pascal Bonnetain**

**Paul Antony, CESER**

**Auvergne :** « Quelle est la bonne échelle de gestion pour un département de montagne comme le Cantal ? »

**Pascal Bonnetain :** « La bonne échelle est l'échelle pertinente, et le bassin versant semble être cette bonne échelle. Les territoires ont besoin d'une gouvernance partagée. Ce colloque doit permettre d'interpeller le gouvernement et l'Europe sur la question de la gouvernance. »

*« On parle de solidarité mais en névoquant que l'eau douce, alors que la directive cadre sur l'eau douce va jusqu'à 1 mille des côtes. Les estuaires se dégradent, la chaîne alimentaire est attaquée et les matières en suspension dans l'estuaire ne sont pas évacuées depuis 20 mois. Il faut prévoir des travaux dans le haut bassin pour que la situation du bas bassin s'améliore. »*

**Jacqueline Rabic, pêche girondine professionnelle**

*« Le lien terre-mer est essentiel et il faut que la terre s'inquiète significativement de l'aval. Or, on continue à mobiliser de l'argent public pour des équipements qui non seulement ne règlent pas le problème des étiages mais même l'aggravent, et à soutenir un modèle agricole qui continue à dégrader la ressource en eau tant en termes de quantité que de qualité. Le gouvernement a raison de poser ces questions ... »*

**Benoît Biteau**

*Didier Louis, vice-président du Conseil général de la Charente (interview filmée)*

L'EPTB Charente est une institution inter-départementale qui regroupe les quatre départements de la région et a une vue globale sur l'ensemble des problématiques du fleuve, dans l'esprit d'une gestion intégrée. Son territoire couvre 10 000 km<sup>2</sup> et comprend 700 000 habitants. Une des premières actions de l'EPTB a été la construction d'un barrage pour soutenir l'étiage, avec un plan de soutien d'étiage. L'EPTB travaille en étroite collaboration avec les quatre départements et les syndicats de rivières sur toutes les questions de gestion quantitative et de gestion qualitative.



*Benoît Biteau, vice-président du Conseil régional Poitou-Charentes*

L'approche par bassin versant et le SAGE sont des outils à bonne échelle territoriale en matière de gestion de l'eau, contrairement aux limites administratives. Par ailleurs, le SAGE met autour de la table tous les acteurs de l'eau pour un débat parfois rude mais constructif. Sur la Seudre, le SAGE a permis de confronter les points de vue des ostréiculteurs et des agriculteurs. Aujourd'hui, les agriculteurs ne peuvent plus fonctionner en vase clos, dans un « désert des partages », mais doivent entendre les points de vue et les intérêts des autres acteurs et usagers.



*Jean Launay, député du Lot, président du comité national de l'eau*

Le Comité national de l'eau a été créé en 1964, avec pour mission de donner un avis sur les bassins et groupements de bassins, les projets d'aménagement nationaux ou de grande envergure régionale. **En matière de gouvernance, il n'y a sans doute pas un seul bon niveau de gouvernance mais plusieurs, car l'eau est un sujet transversal.** Le terrain va toujours plus vite que la loi et débat aujourd'hui de la création d'établissements publics, de syndicats. Le petit cycle de l'eau est globalement financé, mais en ce qui concerne le grand cycle de l'eau, les financements n'ont pas été transférés aux collectivités. Il faut suggérer la **création de maîtres d'ouvrage locaux qui puissent agir et être en capacité de répondre aux objectifs ambitieux de bon état des masses d'eau.**

Le comité national de l'eau a commencé en novembre un travail sur la gestion des cours d'eau. Deux questions sont à traiter, celle de la gouvernance et celle du financement (dont le renouvellement des concessions).

**Roland Agrèche, association des moulins du Quercy :**

« Comment sont impactées les chaussées de moulins dans la Seudre, sachant que les moulins constituent un soutien à l'étiage ? »

**Benoît Biteau :** « Il y a deux moulins sur la Seudre, qui sont évoqués dans le SAGE. Sur ce fleuve, on a créé des « autoroutes de l'eau » en effaçant les méandres et en accélérant la goutte d'eau vers la mer. Il faut considérer la question des chaussées sous l'angle hydraulique mais aussi en regardant leur aspect patrimonial et leur utilité. Auparavant, l'eau d'une commune située à 10 km de la mer mettait 7 jours pour parvenir à la mer après un orage. Aujourd'hui, elle met 7 heures ... Avant d'artificialiser les surfaces, il faut se poser des questions. »

**Damien Delsuc, agriculteur à Gaillac, vice-président des Jeunes agriculteurs du Tarn :**

« Il ne faut pas opposer les formes d'agriculture, et ne pas évoquer l'environnement en oubliant les activités économiques ... »

**Robert Cabé :**

« Pour défendre un territoire et valoriser son économie, il faut proposer des solutions face au déficit d'eau. Il n'est pas utopique de stocker l'eau l'hiver pour l'utiliser aux moments de déficit. Mais il faut aussi revoir les modalités de répartition de la PAC dans le sens de l'équité et augmenter la contribution agricole dans le budget de l'agence de l'eau. »

**Benoît Biteau :**

« Le modèle conventionnel occupe 70 % de l'espace agricole alors qu'il génère d'importantes pollutions. La PAC doit soutenir des modèles plus vertueux. Il faut repenser tout le modèle agricole pour éviter d'irriguer du maïs avant de l'exporter et d'importer ensuite du soja. Il est urgent de s'orienter vers des variétés moins gourmandes en eau. »

## « L'eau et sa tarification, facteurs de solidarité territoriale »



*Tarification sociale de l'eau : les expériences de Libourne et du département des Landes*

La ville de Libourne (25 000 habitants) a mis en place en 2010 une **tarification sociale et progressive** de l'eau : le minimum « vital » en eau, estimé à 40 litres par jour et par abonné soit 15 m<sup>3</sup> par an, est facturé 0,10 € par m<sup>3</sup>, et la tarification est progressive avec trois niveaux de prix correspondant aux trois niveaux de consommation (de base, utile, de confort). **L'objectif est double : alléger la facture des plus modestes et inciter à consommer moins.** Par ailleurs, les revenus du fermier sont limités et indexés sur des performances environnementales, et une régie de contrôle comprenant des représentants des usagers a été instituée. Le bilan de ces mesures fait apparaître une baisse globale de 8 % de la consommation en eau et une baisse moyenne de 10 % des factures d'eau.

**Le département des Landes a baissé de 50 % le prix de la part fixe**, qui est passé à 23 € pour tous les consommateurs. L'objectif est d'alléger la facture des plus modestes (moins de 100 m<sup>3</sup>/an) en reportant le manque-à-gagner sur les plus gros consommateurs. Pour les consommateurs les plus modestes, le coût global du m<sup>3</sup> d'eau est ainsi été ramené à 1 €, contre 1,50 ou 1,80 € auparavant.

*Dominique Verdon, responsable du service prospective, innovation et management à la direction du cycle de l'eau de Nantes Métropole*

A Nantes, l'eau est abondante et la consommation « s'écroule » d'elle-même depuis les années 70 du fait de l'acquis culturel. Nantes Métropole a fait le choix de la **mixité de mode de gestion** : la distribution est assurée pour 2/3 en régie et pour 1/3 par le privé, alors que la quasi-totalité de la production est assurée en régie.

La métropole nantaise n'a pas mis en place de tarification sociale, mais a travaillé sur la question des **factures impayées**, qui représentent aujourd'hui 3,5 millions d'euros (retards de paiement et dettes qui seront effacées) pour 65 millions d'euros facturés. La première raison est à chercher dans l'élargissement en 2001 du périmètre de la seule ville

*« La France dispose aujourd'hui d'une eau potable disponible partout et tout le temps, d'une grande qualité et qui n'est pas chère : 3,5 € le m<sup>3</sup> en moyenne, soit moins qu'un pack d'eau en bouteille. L'eau pèse cinq fois moins que la téléphonie mobile sur les factures de ménages. »*

**Marc Abadie**

**Béatrice Prat, directrice environnement et patrimoine du Sicoval** : « Nantes Métropole prend-elle en compte le quotient familial et la composition de la famille dans la facturation de l'eau ? »

**Dominique Verdon** « Non, car aucun texte ne lui permet d'utiliser le quotient familial et qu'elle ne peut pas accéder au fichier des abonnés lorsque l'exploitant est privé. »

de Nantes à une communauté urbaine de 600 000 habitants. Il apparaît également que 80 % des impayés sont des factures récentes et de moins de 350 €, et sont souvent le fait de nouveaux propriétaires en zone pavillonnaire. Il faut en déduire que l'accession à la propriété en pavillon n'est pas systématiquement le signe du bien vivre.

La notion de pauvreté reste difficile à établir avec précision : le RSA prend en compte moins de 500 €, la CMU 700 €, et le seuil de pauvreté est fixé à 900 €. A Nantes, une famille de quatre personnes ne dépense pas plus de 3 % de ses revenus pour sa consommation en eau.

S'agissant des typologies de logements, on constate que les logements sociaux consomment peu, notamment parce que les bailleurs sociaux les avaient dotés d'équipements économiques avant le passage aux compteurs individuels et que les zones résidentielles consomment beaucoup.

Enfin, Nantes Métropole a mis en place **une tarification de la part fixe en fonction du profil de consommation**, avec cinq tranches tarifaires étagées de 45 € pour un ménage à 1 000 € pour les plus gros consommateurs.

La métropole va poursuivre sa collaboration avec les CCAS et le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement des ménages en

**Alexandra Colin, communauté de communes Sud**

**Pays Basque :** « Comment Nantes Métropole prend-elle en compte la question des résidences secondaires, qui consomment peu mais pour lesquelles il faut néanmoins investir ? »

**Dominique Verdon :** « Une commune en zone touristique peut dépasser le seuil de 30 % de part fixe. »



grande difficulté.

## Comment le modèle français de gestion de l'eau peut s'adapter aux nouveaux enjeux des territoires : atouts et limites



Stéphane Ghiotti, chargé de recherches au CNRS

La gestion de l'eau est **une clé pour comprendre l'organisation sociale, les rapports à l'environnement, la façon dont les sociétés aménagent leurs ressources et leurs espaces mais aussi règlent les questions d'accès ou les conflits**. La vitalité d'un territoire se mesure à sa capacité à pouvoir « faire avec » les grands processus internationaux tout en faisant preuve d'innovation.

La loi de 1964 a posé le principe d'une gestion par bassin versant et a créé les agences de l'eau. Dans un système gaulien et centralisé, cette évolution sur la base de périmètres non administratifs a annoncé la décentralisation qui allait être mise en œuvre vingt ans plus tard.

Ce modèle français devra à présent se transformer pour suivre les évolutions des usages et de la société mais aussi pour répondre à la double exigence de l'europanisation et de la décentralisation. Par ailleurs, il faudra sans doute instituer une échelle intermédiaire entre les grands bassins versants et les petits bassins.

Sur la question des territoires de gestion, la distinction entre territoires administratifs et territoires de l'eau est artificielle : les syndicats de bassins versants sont historiquement des communautés de communes ou des syndicats à l'échelle du canton. **Toute échelle de gestion est d'abord un construit social et politique, et la gouvernance doit être pensée différemment selon les sujets à traiter**. De ce point de vue, la DCE pose la question du portage de projets nationaux par des instances infra nationales.



« Dans l'histoire de la gestion de l'eau, il faut retenir deux événements clés de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle : la création des grandes entreprises privées et la prise de compétence par les maires sur la question de l'eau potable. Il faudra ensuite attendre 2006 et la loi sur l'eau pour que soit donné un réel statut au service public de l'eau. »

**Marc Abadie**

**Mélanie Bonneau, agence d'urbanisme catalane :** « Deux propositions pour améliorer l'articulation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire : faire évoluer la gouvernance des SCOT ou au moins faire entrer les CLE comme personnes associées, et avoir la possibilité de réaliser la totalité d'un SCOT avec les mêmes territoires sans devoir intégrer systématiquement de nouvelles collectivités à chaque évolution de périmètre ... »

**Marc Abadie :** « Sur les SCOT, l'Agence peut proposer des solutions d'ingénierie publique au bénéfice des collectivités et en s'adaptant aux périmètres que les élus construisent, à condition de sortir des limites administratives. Par ailleurs, l'Agence va bonifier ses aides sur les projets « à vocation départementale ».

« Il faut réfléchir à une prise en compte des eaux non potables pour les usages qui ne demandent pas une eau de grande qualité, et notamment les toilettes ... »

**Jordi Recordà Cos, Barcelone,** chargé de mission développement durable dans une commune, entrepreneur et chercheur en droit de l'eau



**Marc Abadie, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne**

**Le modèle français repose sur trois piliers : les maîtres d'ouvrages, l'Etat et les agences de l'eau.** Il souffre parfois d'un manque de synergies, sur la réutilisation de l'eau par exemple. Il doit aussi faire face à des sujets nouveaux, comme la possibilité donnée aux chambres d'agriculture de se porter maîtres d'ouvrages pour construire des réserves d'eau, la nécessité de se projeter dans l'avenir pour prendre en compte les évolutions climatiques annoncées, la lutte contre les inondations ou le déficit en eau de 200 millions de m<sup>3</sup> à l'échelle du bassin. Il faudra également ouvrir un débat sur la tarification des usagers économiques, dont les agriculteurs et les irrigants, à l'image du débat ouvert sur la tarification des usagers domestiques, pour progresser dans le sens de la transparence des prélèvements et des tarifications.

**Mais le modèle français fonctionne et a fait école :** la DCE a repris le principe de découpage par bassin de la loi de 1964, et les Etats voisins aimeraient s'inspirer de ce modèle pour créer des agences de l'eau recouvrant elles-mêmes, en transparence, les redevances. Cette politique publique de l'eau s'est affranchie des frontières administratives. Elle s'attache à répondre aux exigences européennes dans un cadre partenarial, et l'agence de l'eau est partenaire des maîtrises d'ouvrages sur toutes les questions de l'eau, y compris bientôt sur le littoral.

Ce modèle français doit savoir évoluer en permanence pour s'adapter aux attentes des citoyens. Les collectivités ont sans doute à gagner en autonomie fiscale. Il faut également attendre les évolutions en matière de fonds structurels européens, FEADER notamment. Mais quelles que soient ces évolutions, il faudra savoir conserver les acquis de l'approche par bassin et de la gouvernance à cinq qui pourrait être élargie à l'ensemble des acteurs de la société.

*« Mieux vaut prévenir que guérir, et l'agriculture biologique est une réponse. Les agences de l'eau peuvent être des structures de pression pour orienter les politiques publiques, et les citoyens peuvent utiliser les agences pour faire connaître leurs attentes. Il faut aussi que la PAC accompagne des modèles vertueux et que l'on n'utilise pas des fonds publics pour soutenir des modèles polluants puis ensuite pour réparer les dégâts. »*

**Benoît Biteau**

**Gabrielle Blinet, ingénieur hydrologue :** « Traiter 1 tonne de nitrate coûte 70.000 €. Or, il reste 500 000 tonnes de nitrate dans les sols. L'agence de l'eau est-elle prête à mettre en place des projets avec des agriculteurs bio sur les aires de captages pour améliorer la qualité de l'eau et diminuer les coûts de traitements ? »

**Marc Abadie :** « L'agence de l'eau a déjà passé des conventions avec Maisadour et Euralis pour favoriser la culture du chanvre, économe en eau et en intrants, et ne demande qu'à trouver d'autres partenaires ... »

**Claude Holyst, directeur de l'ARPE PACA :** « Il faudrait que le législateur reconnaisse davantage la gestion locale de l'eau par bassin versant en la nommant, à l'image de ce que la région PACA a proposé avec les « EPAGE » (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau), et en lui attribuant des moyens.»

**Marc Abadie :** « Ajouter une couche au « mille-feuilles » n'est sans doute pas une solution. Aujourd'hui, les collectivités créent une structure et l'Etat l'agrée ensuite en tant qu'EPTB. C'est curieux et parfois compliqué, mais ça marche. L'Agence va contractualiser pour 6 ans avec les EPTB du bassin, pour partager contractuellement les redevances. »



**Anne-Marie Lopez, « experte en simplicité volontaire » :**

« L'eau est indispensable à la vie. Pourquoi ne pas nationaliser toutes les sources privées pour mettre l'eau à la disposition de tous ? »

**Marc Abadie :** « En France, personne ne peut s'approprier l'eau, ce bien communal public exclu par l'Europe de tous les processus de libéralisation. Et l'ONU a, en 2010, prononcé le droit à l'eau potable et à l'assainissement. »

**Anne-Marie Lopez, « experte en simplicité volontaire »:**

« Pourquoi ne pas faire participer les enfants à un colloque comme celui-ci et y intéresser leurs parents en tant que citoyens, en adoptant un langage plus accessible ? »

**Marc Abadie :** « L'agence communique régulièrement auprès du public et des scolaires. Elle a signé un partenariat avec les six recteurs d'académies du bassin, organise des conférences et a réalisé une exposition au Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse, qui a déjà accueilli 80.000 visiteurs et est prolongée jusqu'à fin juin 2013. »

## Clôture du colloque



*Martin Malvy, président du comité de bassin Adour-Garonne, président du Conseil régional Midi-Pyrénées*

Sur la question de l'eau, Midi-Pyrénées est une région relativement privilégiée, avec deux grands massifs châteaux d'eau, 20 000 km de rivières, et une pluviométrie importante. Mais des faiblesses apparaissent : la pluviométrie baisse depuis

quelques années, certains secteurs connaissent un déficit d'eau et les intempéries dues au changement climatique posent problème.

**L'eau n'est pas une compétence transférée aux Régions, mais elles se sont pour autant beaucoup investies sur ce sujet qui fait partie intégrante de l'aménagement du territoire.** La Région Midi-Pyrénées va conduire ou reconduire plusieurs contrats avec l'Etat (contrat Etat-Région, contrat de projet sur le fleuve Garonne ou « plan Garonne »). Elle a aussi accompagné une vingtaine de contrats de rivières et onze SAGE, avec la volonté de voir le nombre de SAGE augmenter pour que les politiques du SDAGE puissent être prescriptives. Par ailleurs, la région, qui avait contribué à créer d'importantes réserves d'eau, déplore aujourd'hui de n'avoir plus accompagné aucun projet de ce type depuis cinq ans. En matière de prévention des risques, une stratégie de protection des populations contre les inondations a été mise en œuvre, et des travaux ont été entrepris. Enfin, des actions de préservation de la ressource souterraine et d'économie des consommations ont été réalisées, et des études sont en cours avec le BRGM sur le potentiel des ressources très profondes.



La multiplicité des acteurs et des échelles dans le domaine de l'eau est normale car le territoire lui-même est multiple. **Il faut une politique globale mise en œuvre localement par les collectivités et leurs groupements**, et la région doit pouvoir continuer à co construire ses orientations avec les collectivités locales. La décentralisation doit concourir à une meilleure responsabilisation et à une meilleure articulation des différents échelons, et les futurs contrats de projets devront y aider. Il serait également souhaitable que, au moment où

les régions s'approprient à prendre la gestion des fonds européens, le temps des SAGE soit celui des programmes européens. Cette évolution permettrait de faciliter l'articulation entre eux.

Enfin, certaines collectivités territoriales, dont des départements, sont aujourd'hui en grande difficulté financière, alors que des investissements essentiels doivent être faits en matière d'eau et d'assainissement. Dans ce contexte, il est indispensable que l'agence de l'eau consente **un effort supplémentaire sur les deux ans à venir**, pour aider les collectivités à financer ces équipements indispensables à l'alimentation humaine et à la qualité de l'eau.

*Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée, chargée de la décentralisation*

Au cœur des préoccupations, au cœur de nombreux projets de développement, **l'eau constitue une politique publique fondamentale.**

En 1992, le législateur a posé les principes d'une gestion intégrée de l'eau pour concilier les objectifs de qualité, de préservation des milieux et de sécurité. Ces principes ont été repris au plan européen par la directive cadre de 2000 et par la directive inondations de 2006. **La politique française de l'eau est déjà largement décentralisée** : les maires sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, et la politique de l'eau dans les bassins est définie par les « parlements de l'eau » que sont les comités de bassins. **La clarification des compétences, la mise à disposition de nouveaux outils, doivent accompagner les responsabilités au niveau local.** En matière de gestion de l'eau dans son milieu naturel, on constate un déficit de structure

*« Goutte ou vapeur, glace ou rosée, cascade ou lac, fleuve ou océan, douce ou salée, transparente ou trouble, fraîche ou tiède, chantante ou grondante, abondante ou rare, potable ou polluée, l'eau est une beauté fragile. »*

**Jean Matricon, physicien**



de maîtrise d'ouvrage et de lien entre les compétences dévolues aux différents niveaux. Il faut **construire une gestion intégrée au niveau territorial, pour allier encore davantage développement des territoires et qualité des milieux naturels.** Le comité national de l'eau s'est saisi de cette question

et fera des propositions fin 2012.

Par ailleurs, l'État encourage une gestion durable des eaux pluviales urbaines en promouvant la limitation de l'imperméabilisation des surfaces et la gestion des eaux à la parcelle avec des techniques alternatives de rétention, de réinfiltration et de récupération. L'État appuie sa politique sur des outils incitatifs (crédit d'impôt ou surtaxe sur les surfaces imperméabilisées), pour soutenir les territoires qui souhaitent développer une politique de prise en compte de ces enjeux.

En matière de décentralisation, des mesures peuvent être prises pour améliorer la complémentarité et la cohérence des actions de l'État et des collectivités territoriales. Le comité national de l'eau a récemment soulevé trois questions : comment organiser la gestion des cours d'eau pour contribuer à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques ? Comment évoluer vers une gestion collective coordonnée aux deux échelles du bassin de vie et du bassin hydrographique ? Quel financement pour l'entretien des cours d'eau ? Ces questions devront trouver des réponses dans le **futur texte de loi sur la décentralisation** qui viendra moderniser l'action publique, développer une meilleure complémentarité entre l'État et les collectivités territoriales et proposer une meilleure utilisation des ressources financières. Le texte donnera une place particulière aux EPTB, parce qu'ils jouent un rôle de clarification et présentent une cohérence entre bassin de vie et bassin hydrographique.

Ce projet de loi devra répondre à l'enjeu qui est celui de l'eau dans notre monde et dans nos vies, et les interrogations posées dans ces deux journées de colloque devront alimenter la réflexion.

*« Eau primordiale, élément constitutif de la nature avec l'air, le feu et la terre, source de vie quand elle jaillit, empreinte de mort quand elle tarit, l'eau notre bien le plus abondant en même temps que le plus maltraité, le bien le plus précieux, formidable enjeu de l'hydrosolidarité ... »*

**Anne-Marie Escoffier**

**Jean Matricon, physicien**





# L'EAU ET L'AVENIR DURABLE DES TERRITOIRES

Colloque national,  
26 et 27 novembre 2012, à Toulouse

## SYNTHÈSE DES CONFÉRENCES THÉMATIQUES



Sous le haut patronage du Sénat



# PROGRAMME DES CONFÉRENCES THÉMATIQUES

**Lundi 26 novembre 2012**

## **Confronter la politique de l'eau à la gestion des espaces et au développement local**

Quatre conférences thématiques :

1. L'eau et l'attractivité touristique du territoire
2. L'eau et le développement économique local
3. Les démarches de gestion intégrée et la cohésion pérenne du territoire
4. L'appropriation sociale des territoires de l'eau



**Mardi 27 novembre 2012**

## **De la rivière au bassin versant : l'évolution de l'appréhension du territoire**

Quatre conférences thématiques :

1. L'eau, creuset d'histoire et de culture
2. Quantité et qualité : l'indispensable symbiose
3. Continuité écologique et biodiversité : l'affirmation de la dimension éco-système
4. Du projet à l'action : s'organiser et agir de manière durable



**Lundi 26 novembre 2012**

## Confronter la politique de l'eau à la gestion des espaces et au développement local

### 1. L'eau et l'attractivité touristique des territoires

*Animation : Aline Comeau, agence de l'eau Adour-Garonne*

**Intervenants : Jean Bentaberry et Arnaud Boschung, comité Midi-Pyrénées de canoë-kayak**

Les acteurs institutionnels et privés des sports d'eau vive en Midi-Pyrénées ont lancé en 2010 une initiative baptisée « Cool de source ». Les objectifs : proposer une alternative à l'exploitation intensive des rivières, intégrer dans les décisions des acteurs l'idée de réduire l'impact sur les milieux naturels, fédérer le plus grand nombre de structures et associer des sportifs connus, sensibiliser de l'amont à l'aval des rivières. Un label « Cool de source » est attribué aux structures répondant aux critères de qualité prédéfinis. Cette démarche, qui sera poursuivie en 2013, se veut aussi une démarche globale d'éducation et de formation sur l'impact d'une pratique sportive sur le milieu naturel, avec l'objectif d'évoluer d'un tourisme consommateur vers un tourisme « intelligent ».

**Franck Quenault, syndicat intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du littoral girondin**

Après deux siècles de politique d'assèchement, le littoral girondin a connu au XX<sup>ème</sup> siècle l'essor d'une activité touristique fortement centrée sur l'eau. Face aux conflits d'usage et aux tensions qui sont alors apparus, l'élaboration d'un SAGE des lacs médocains a été lancée. En matière de qualité des eaux, les actions ont été ciblées sur les teneurs en phosphore et en azote, la bactériologie et les cyanobactéries. La gestion quantitative a fait l'objet d'actions de communication, de travaux de continuité écologique et de préparation d'un règlement de l'usage de l'eau. Des mesures de préservation de la biodiversité et des zones humides (roselières notamment) ainsi que de lutte contre les espèces invasives, sont également mises en œuvre. Le SAGE devra permettre de concilier les exigences de l'activité touristique sur les lacs et la préservation des milieux naturels.



**Pascal Bonnetain, conseiller régional Rhône-Alpes, syndicat mixte d'Ardèche Claire (EPTB)**

La Vallée de l'Ardèche présente des spécificités naturelles vecteurs d'attractivité : un climat méditerranéen, un réseau hydrographique très ramifié, des paysages et un patrimoine particulièrement riches, une qualité de l'eau globalement bonne pour tous les usages (eau potable, loisirs, irrigation et hydroélectricité). En été, la population du bassin versant est multipliée par

2,5. Après le développement des activités nautiques dans les années 60, une dégradation de la qualité sanitaire a été constatée 10 ans plus tard. La principale difficulté est liée à la grande concentration des activités dans le temps et l'espace qui impose de prendre des mesures pour garantir l'équilibre entre les activités récréatives et la préservation des milieux. Dans les années 80, un premier contrat de rivière a été signé, sous le nom « Ardèche Claire », qui a ensuite été étendu au bassin versant. De 48 sites d'activités de loisirs souhaités au départ, 19 ont finalement été retenus sur des enjeux de protection des personnes et des biens, de préservation de l'environnement et de lien social.

La plupart des aménagements ont été réalisés sur une rivière domaniale avec des fonds publics. Il a parfois été nécessaire, en concertation avec les professionnels du tourisme, de limiter les accès et la fréquentation des zones naturelles parce qu'en Vallée de l'Ardèche la qualité environnementale est garante de l'activité économique liée au tourisme.

---

## 2. L'eau et le développement économique local

*Animation : Pierre Augey, administrateur de l'agence de l'eau Adour-Garonne*

**Bruno de Grissac, syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG)**



Le SMEGREG assure le secrétariat technique de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Nappes profondes de Gironde. Le territoire du SAGE, qui couvre 10 000 km<sup>2</sup> pour une population de 1,4 million d'habitants, est limité à la Gironde, mais l'aire d'extension des réservoirs couvre une partie des cinq départements voisins. Les prélèvements dans les nappes représentent 325 millions de m<sup>3</sup> par an, dont 150 millions en Gironde qui couvrent la moitié des besoins en eau du département. On constate une surexploitation de certaines nappes, notamment dans le centre de la Gironde, et des risques locaux de salinisation dans le Médoc et de « dénoyage » en centre Gironde. Pour faire face à ce constat, il sera nécessaire de diminuer de 30 % les prélèvements pour tous les usages, y compris l'eau potable, en optimisant les usages (économie et maîtrise des consommations) et en reportant les prélèvements sur des ressources de substitution. Un des critères d'arbitrage entre ces différentes solutions est le rapport coût/efficacité de chacune en €/m<sup>3</sup> (coût du projet investissement et fonctionnement/volume annuel économisé ou substitué). L'étude de ce critère a permis de classer les solutions et d'opérer des choix.



**Agnès Frayssinet-Dupuis, CCI de Toulouse**

La CCI de Toulouse a conduit avec les collectivités territoriales des actions visant à améliorer les rejets non domestiques. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention départementale de l'agence de l'eau sur la lutte contre les pollutions diffuses issues de l'activité des PME/PMI et de l'artisanat, et traduit la volonté de regrouper les actions et les acteurs financés. Plusieurs secteurs d'activité ont été choisis comme prioritaires : métiers de bouche, imprimeurs, pressings, garages automobiles. Des actions de sensibilisation ont été



réalisées auprès des professionnels en association avec les maires, détenteurs du pouvoir de police en matière de rejets. Plusieurs facteurs de réussite ont été mis en évidence : une étroite et réelle collaboration entre la collectivité, la structure consulaire et l'organisation professionnelle ; des moyens humains adaptés et une bonne connaissance du réseau ; l'accompagnement des entreprises ; des possibilités de financements à l'investissement. Sur ce dernier point, il est rappelé que les aides financières apportées par l'agence de l'eau peuvent permettre aux entreprises de mettre en œuvre des mesures concrètes d'amélioration de la qualité de leurs rejets.

### **Anne Julia, aéroport de Toulouse-Blagnac**

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a signé un contrat de partenariat public-privé sur 20 ans pour la construction et l'exploitation d'une unité de traitement des eaux pluviales. La Lyonnaise des Eaux a été retenue sur ses propositions de solutions simples, éprouvées et évolutives, qui permettent de répondre à trois scénarii de pollution : pollution pluviale, pollution hivernale au glycol (utilisé pour dégivrer les avions), pollution aux hydrocarbures. Les choix de construction de l'unité de traitement ont dû tenir compte du foncier contraint et répondre à certains critères (impact réduit sur l'environnement, délais de réalisation garantis, optimisation des coûts, réduction des aléas d'exécution). Le projet a été aidé par l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 1,4 million d'euros. Le premier hiver ayant été très rigoureux, l'aéroport et l'exploitant ont dû trouver et mettre en œuvre en moins d'un an des solutions de traitement d'un fort volume d'eaux glycolées. La station a ainsi évolué pour être à la fois une station physico-chimique l'été et biologique l'hiver.



---

## **3. Les démarches de gestion intégrée et la cohésion pérenne du territoire**

*Animation : Claude Miqueu, président de la commission planification de l'agence de l'eau Adour-Garonne*

**Karine Lacam-Cruilles, syndicat mixte du bassin versant du Viaur, et Yves Regourd, communauté de communes du Pays de Salars**

Le bassin versant du Viaur se situe dans le grand bassin versant de l'Aveyron et compte 970 km de cours d'eau. Il s'agit d'un territoire très rural pratiquant essentiellement l'élevage d'ovins pour le lait et de bovins pour la viande. En 1997, l'élaboration d'un premier contrat de rivière a été lancée sur une partie du bassin versant et a permis la signature d'un premier contrat de rivière 2000-2004. Le syndicat mixte du bassin versant du Viaur a été créé en 2004. Un deuxième contrat de rivière a couvert la période 2008-2012 et a été complété en 2011 par un volet agricole. Enfin, un SAGE a été lancé en 2012. Le retour d'expérience sur l'ensemble de la démarche a





mis en évidence plusieurs atouts : l'attachement des habitants au patrimoine naturel, la qualité du portage politique, une large concertation, des services techniques mobilisés, des actions de terrain visibles. En concertation avec le secteur agricole, des mesures agri-environnementales ont été définies, notamment en matière d'érosion des sols et de valorisation des effluents d'élevage. Au final, le SAGE apparaît comme un outil plus réglementaire que le contrat de rivière. La CLE a été mise en place début 2012.

**Georges Azavant, président du contrat de rivière du Gave de Pau, et Hélène Tintet, syndicat de rivière Gave de Pau**

Le contrat de rivière Gave de Pau amont se présente comme un exemple de concertation pour la mise en place d'un outil de gestion interdépartemental. Le Gave de Pau a une longueur de 193 km. Son bassin versant amont couvre 1 120 km<sup>2</sup> dans le département des Hautes-Pyrénées. La population de 38 000 habitants permanents est multipliée par quatre en saison touristique. Un contrat de rivière a été élaboré pour la période 2002-2007, avec deux avenants signés pour 2008-2010 puis 2011-2012. Les enjeux du contrat : amélioration de la qualité des eaux et de l'état physique des cours d'eau, prévention contre les risques de crues, mise en valeur de l'environnement, coordination des actions menées et communication. Par ailleurs, une démarche interdépartementale de mise en place d'un outil

de gestion intégrée a été réalisée dans les deux départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, qui présentent des contextes différents. Cette démarche a permis de globaliser les enjeux à l'échelle du bassin et de fédérer les maitrises d'ouvrages.

**Gérard Crozier et Chrystel Fermond, SAGE Drôme**

Le territoire du SAGE Drôme est un territoire rural. Le secteur aval concentre 75 % des 49 000 habitants et la majorité des besoins en eau, alors que c'est le secteur où la ressource est la moins disponible. Trois thèmes sont à l'origine de la concertation et du SAGE Drôme : la gestion quantitative et l'irrigation (75% du besoin en eau potable et 95% du besoin en irrigation se concentrent à l'aval du bassin), la gestion quantitative et les conséquences de l'incision du cours d'eau (ouvrages fragilisés, risques de crues aggravés), la gestion qualitative et les pollutions liées aux rejets urbains. Dans les années 80, les rivières étaient presque laissées à l'abandon. La réaction viendra dans les années 90, avec l'élaboration d'un contrat de rivière, puis la mise en œuvre de la première CLE et du premier SAGE de France. Le syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents assure le portage de la démarche depuis 2007. La gestion globale est contractualisée par la CLE et les contrats de rivière Drôme, outils opérationnels de mise en œuvre du SAGE. La CLE, organe de la concertation, permet la co construction des objectifs du SAGE et émet un avis sur les travaux. Un observatoire a également été mis en place.

---

## 4. L'appropriation sociale des territoires de l'eau

*Animation : Véronique Mabrut, agence de l'eau Adour-Garonne*

**Jean-Raymond Lépinay, communauté de communes du Saint-Gaudinois, et Fanny Rumeau, projet Berges de Garonne**

L'élaboration d'un Agenda 21 lancée en 2008 a été l'occasion pour la communauté de communes du Saint-Gaudinois de faire le constat d'un déficit d'image de son territoire et d'un certain abandon de ses cours d'eau. Dans le même temps, des attentes fortes en matière de tourisme vert étaient exprimées et il était demandé de créer un sentier de 2 km en bord de Garonne. Un projet Garonne a alors été intégré à l'Agenda 21 Saint-Gaudinois. Pour concilier des enjeux environnementaux et citoyens avec des objectifs de développement touristique, il a été décidé de réhabiliter et valoriser la Garonne et ses berges, les autres rivières du territoire et les sentiers touristiques. L'ensemble du projet a été conduit avec un souci de large concertation, et des réunions publiques ont permis à la population d'exprimer ses attentes et son ressenti.



Les grands objectifs du projet sont de restaurer les boisements, les habitats naturels et les annexes hydrauliques, et de valoriser les bords de Garonne par la création d'un sentier d'interprétation, le développement de supports de sensibilisation et d'éducation à l'environnement,... Un chantier d'insertion a été réalisé au cœur du projet, en confiant à l'association Les Jardins du Comminges, qui propose une mise au travail à des personnes éloignées de l'emploi, des travaux de restauration et d'entretien des rivières et des espaces naturels.

Globalement, le projet Garonne contribue au développement local en accroissant la sensibilité des publics vis-à-vis de la biodiversité de la Garonne, en mettant à disposition des outils pérennes d'éducation à l'environnement, en favorisant la synergie des actions avec les autres acteurs du territoire (agriculteurs et propriétaires riverains du fleuve, associations de pêche ou de riverains). Des journées d'actions ont été organisées par la communauté de communes et animées par le syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) et l'association des Jardins du Comminges : journées de sensibilisation, de nettoyage du Canal d'Aulné, balades découvertes des bords de Garonne. Ce projet a été remarqué au niveau national comme projet exemplaire.

**André Cabot et Stéphane Mathieu, conseil général du Tarn**



Le développement durable représente dans le Tarn un engagement fort depuis 20 ans. La politique de l'eau de la collectivité répond à plusieurs objectifs : attractivité du département, solidarité entre hommes et territoires, accès équitable pour tous les citoyens, prévention des risques écologiques et sanitaires, anticipation du renforcement des aléas climatiques et de l'amoindrissement de la disponibilité des ressources, mise en valeur et préservation du patrimoine naturel. Plusieurs leviers ont été mis en oeuvre, comme une planification territoriale cohérente et partagée, une allocation d'aides financières centrée sur les principaux enjeux, une politique contractuelle convergente avec les grandes orien-

tations préconisées sur le bassin, une politique de concertation des acteurs des réflexions territoriales, ou encore la collecte et l'analyse des données de terrain. En matière d'eau potable, le schéma départemental vise à agir, pour les années à venir, en faveur de l'accès de l'eau pour tous, notamment en identifiant les ressources stratégiques et en incitant à une consommation économe. L'assainissement collectif devra répondre aux exigences de bon état écologique des masses d'eau. Enfin, le département participera de façon volontariste à l'effort de retour à l'équilibre de l'entité hydrographique Tarn-Aveyron et à la qualité écologique des masses d'eau, et s'associera au plan climat-énergie territorial (PCET) sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et les conditions d'adaptation du territoire aux risques de pénurie.

**Mardi 27 novembre 2012**

## De la rivière au bassin versant, l'évolution de l'appréhension du territoire

### 1. L'eau, creuset d'histoire et de culture

*Animation : Sandrine Agut, agence de l'eau Adour-Garonne*

**Mathias Morel, ville de Villenave d'Ornon**

Villenave d'Ornon est une ville de 30 000 habitants qui fait partie de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB). Son territoire comprend une zone humide, la zone humide de la Vallée de l'Eau Blanche. Pour préserver cet espace naturel sensible, la commune a demandé et obtenu du département la délégation de son droit de préemption. En 2010, un plan de gestion est élaboré et le projet est lauréat de l'appel à projets « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver » de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le plan de gestion, élaboré pour cinq ans, a pour objectifs d'aboutir à une maîtrise foncière totale, de préserver et de gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du site, de restaurer les secteurs dégradés, de surveiller et de préserver la ressource en eau, de gérer l'accès du site au public. Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées : travaux d'entretien pastoral dans une zone urbaine sensible, organisation avec Pôle Emploi de chantiers de jeunes et d'adultes, élaboration de supports de communication, organisation de journées événementielles. Enfin, une ferme d'élevage va être créée, à la fois pour contribuer à l'entretien de l'espace par la pratique de l'éco-pastoralisme et pour sensibiliser le public aux activités agricoles.



**Stéphanie Beauchêne, Maison du fleuve Rhône**

La Maison du fleuve Rhône est un lieu de connaissances, de ressources, de compétences et de recherche sur le fleuve, mais aussi un lieu d'accueil du public et de sensibilisation. Les fleuves ont toujours été des éléments majeurs de la vie et des territoires. Les relations entre les populations et les cours d'eau sont fonctionnelles autant que culturelles (légendes, façons de circuler sur l'eau ou de traverser le cours d'eau, nature des embarcations, ...). Le fleuve Rhône a longtemps été aménagé uniquement pour répondre aux besoins de déve-

loppement économique de la vallée. Mais depuis une dizaine d'années, des actions sont lancées pour lui donner un autre rôle et une autre identité : réappropriation des rives par des aménagements favorisant le cadre de vie, transport et tourisme fluviaux, activités sportives. Toutes ces initiatives se combinent pour faire de ce temps une époque plutôt faste pour le fleuve.

**Roland Thieleke, EPIDOR (EPTB Dordogne)**

Le bassin de la Dordogne, vaste territoire de 24 000 km<sup>2</sup>, 150 cours d'eau de plus de 15 km de long, 1 500 communes sur 11 départements et 5 régions, 1 million d'habitants permanents, a été récemment reconnu réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO. En 1991, l'EPTB EPIDOR avait été créé pour mutualiser les moyens et développer des stratégies cohérentes. Pour assurer la gestion des usages de l'eau, EPIDOR a choisi d'infléchir les pratiques sur le bassin versant, de prévenir les problèmes et de créer un lien privilégié avec les riverains. Trois grands rendez-vous de dialogue et d'échange ont été proposés en 1992, 2001 et 2012. En 2012, le bassin de la Dordogne est devenu la 11<sup>e</sup> réserve mondiale de biosphère en France, la plus vaste, la plus peuplée et la première basée sur un réseau hydrographique. Cette reconnaissance montre que pour améliorer de façon significative la qualité des rivières, il faut « sortir du lit de la rivière » et s'adresser à tout un bassin versant.



---

## 2. Quantité et qualité : l'indispensable symbiose

*Animation : Véronique Mabrut, agence de l'eau Adour-Garonne*

**Jacques Gjini et David Darrecou, association Migradour**

Migradour est une association de pêcheurs qui œuvre pour la restauration des espèces de poissons migrateurs dans le bassin de l'Adour : saumons, truites de mer, lamproies, anguilles, aloses. Pour ces espèces, la quantité d'eau est un facteur de vie essentiel. Or, les aménagements et les usages des cent dernières années (barrages, prélèvements) ont eu des effets sur les hauteurs d'eau et donc sur la présence des migrateurs, d'une part parce qu'un niveau d'eau trop bas ne permet pas le déplacement des poissons et d'autre part et parce qu'il concentre les polluants. L'association Migradour contribue au retour des poissons migrateurs dans le bassin de l'Adour en observant les populations présentes et leurs migrations.



**Agnès Tronche, fédération de pêche du Cantal**

La fédération de pêche du Cantal a conduit une étude pour déterminer le débit minimum biologique de la Sumène, affluent de la Dordogne, en aval de la prise d'eau de Fleurac. Le Code de l'environnement (art. L214-18) prévoit « un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux ». La prise d'eau de Fleurac est un seuil maçonné de 1 m de haut et de 29 m de long qui permet d'alimenter le barrage hydroélectrique de Marèges. Règlementairement, le débit réservé à l'aval de la prise d'eau est fixé à 2,5 % du module (débit moyen) en hiver et à 9 % du module en été, le reste du débit étant dévié vers le barrage. La présence de cette prise d'eau et



la faible hauteur d'eau résiduelle en aval empêchent un déplacement correct des poissons. La décision a été prise de lancer une étude avec un bureau d'études spécialisé pour déterminer quel était le débit minimum biologique (et non plus réglementaire) que le concessionnaire devait garantir en aval de la prise d'eau. Les conclusions de l'étude montrent que le débit minimum biologique doit être porté à 18 % toute l'année, soit bien plus que le débit légal. Cette étude a été validée par l'ONEMA et la DREAL Limousin. Ce relèvement du débit minimal permettra d'améliorer la qualité de l'eau et la présence des espèces piscicoles.



**Nicolas Vale, association rivières Rhône-Alpes, et Alain Clabaud, région Rhône-Alpes**

Le projet Géni'Alp est une initiative d'acteurs locaux soutenue par la région Rhône-Alpes et des fonds européens qui vise à favoriser le génie végétal dans les aménagements des cours d'eau. En alliant recherche appliquée, expérimentations sur sites, retours d'expériences, le projet va permettre de tester des techniques de végétalisation et de sélectionner des espèces adaptées aux secteurs de montagne. Six chantiers pilotes, à visée expérimentale et démonstrative, ont été organisés en France et en Suisse. Le projet, initié en 2010, vient de s'achever et la rédaction d'une thèse est en cours. Les informations sont en ligne sur le site de Géni'Alp.

**Franck Baz, syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords**

Le bassin de l'Arve, principal cours d'eau de la Haute-Savoie, représente plus de 40 % du territoire de la Haute-Savoie. 80 % du bassin est situé à plus de 1 000 m d'altitude. L'Arve a été la rivière la plus déstabilisée d'Europe dans les années 80 : prélèvements de plus de 15 millions de m<sup>3</sup> de roches pour alimenter les chantiers de BTP, enfoncement du cours d'eau de plus de 11 m à certains endroits, endiguement sur les  $\frac{3}{4}$  du linéaire, pollution par de nombreux rejets toxiques pendant plus de trente ans. Un contrat de rivière a été lancé sur 3 volets : assainissement domestique, restauration, protection et valorisation, dépollution industrielle. Ce contrat a permis de changer d'échelle en évoluant du cours d'eau au bassin versant et à un projet de territoire. Un SAGE est en cours et un EPTB a été créé. Le projet Géni'Alp de végétalisation d'enrochements sur les berges s'inscrit dans ce cadre.

---

### 3. Continuité écologique et biodiversité : l'affirmation de la dimension éco-système

*Animation : Patrick Flour, agence de l'eau Adour-Garonne*

**Daniel Farges, association Riverains de la Corrèze**

La Roanne est une rivière dotée de nombreux moulins qui alimentaient notamment la ville de Brive en farine. Les moulins et les digues ont dû faire l'objet de travaux d'aménagement pour réduire la hauteur des chutes d'eau et construire des passes. Lorsque les propriétaires privés des moulins et des digues ont été sommés de mettre leurs ouvrages en conformité, l'association de propriétaires d'ouvrages a aidé à réaliser les aménagements nécessaires.

Les travaux ont été financés à 80 % par le Conseil général, l'Etat, le Conseil régional du Limousin et l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le rôle de médiation joué par l'association a permis d'accompagner les petits propriétaires privés, de trouver des financements et des compétences, et de conduire les projets d'aménagements. Ce travail collectif a permis d'améliorer la physionomie et l'écoulement de la Roanne. D'autres aménagements seront réalisés sur les micro-centrales hydro-électriques.

**Guy Darrieux et Frédéric Re, Institution Adour**

L'Institution Adour est un établissement public interdépartemental constitué par les quatre conseils généraux du bassin de l'Adour. Le projet de reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour vise à redonner une « liberté de mouvement » au cours d'eau. L'Adour est un cours d'eau « capricieux », qui connaît des épisodes de crue et dont le cours divague souvent. Des travaux de protection des aménagements situés le long des berges avaient été réalisés mais devaient souvent être repris. Il a donc finalement été choisi de réfléchir aux moyens de laisser au cours d'eau un « espace de mobilité fonctionnelle ». Une étude technique a permis de définir l'espace de mobilité, puis une phase de concertation a été conduite pour faciliter l'adhésion des riverains au projet et rechercher des solutions avec eux. Les propositions des riverains étaient ensuite examinées par les élus puis remontaient aux syndicats de rivière et à l'Institution Adour. Une des solutions a été l'acquisition foncière de parcelles agricoles inondables en bordure de l'Adour. Les travaux ont débuté en 2009 et le projet a été étendu de 40 km à 80 km de linéaire.



**Guillaume Ponsonaille, Syndicat de Gestion de l'Alagnon**

Le bassin de l'Alagnon est un territoire auvergnat très rural de 1 000 km<sup>2</sup> pour 1 000 km de cours d'eau. L'Alagnon est classée « rivière à migrateurs » et était notamment très fréquentée par les saumons. Mais les ouvrages bâtis, et notamment les moulins, empêchaient une bonne circulation des poissons, et les propriétaires ont dû réaliser des aménagements pour garantir des débits réservés. Le syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a élaboré une politique de financement des aménagements basée sur une aide proportionnelle à l'effort consenti par le propriétaire. Au total, 36 des 80 km du cours d'eau ont été réaménagés et le nombre de frayères à saumons a été multiplié. Un « contrat territorial » permettra de traiter les ouvrages restants sur l'Alagnon et ceux des affluents. Il apparaît que les principales difficultés de ce type d'opérations ne sont ni techniques, ni financières, mais sont plutôt liées à l'acceptation sociale des objectifs du projet. Il est également impératif de suivre des indicateurs pour légitimer les actions réalisées.



## 4. Du projet à l'action : s'organiser et agir de manière durable

Animation : Franck Solacroup, agence de l'eau Adour-Garonne

**Henri Barrou, communauté de communes du Ségala Carmausin, et Laurent Vergnes, syndicat de rivière Cérrou-Vère**



Les bassins du Cérrou et de la Vère font partie du bassin Aveyron, au nord du département du Tarn. Le bassin versant Cérrou-Vère couvre 828 km<sup>2</sup> et 578 km de rivières pour 75 communes. La rivière du Cérrou, autrefois très poissonneuse, avait été polluée par de nombreux rejets domestiques, industriels et d'abattoirs. Elle était utilisée comme décharge et ne faisait l'objet d'aucune gestion. Des embâcles provoquaient l'érosion des berges et des inondations. Ce constat a conduit les élus du territoire à lancer une démarche volontariste de reconquête du milieu naturel. Un premier contrat de rivière 1997-2002/2003 a été élaboré pour le Cérrou sur la base de priorités issues de la concertation avec les populations : assainissement, eau potable et prévention des inondations. Ce contrat a permis d'atteindre des premiers objectifs d'amélioration de la qualité des eaux, de restauration des milieux aquatiques, d'accompagnement des acteurs locaux et d'animation territoriale. En 2000/2001, des travaux de restauration de 30 km



linéaire de la Vère ont été réalisés. Mais ces actions restaient limitées à des actions de restauration, sans notion de gestion intégrée. Pour aller plus loin en conservant la dynamique globale initiée par le contrat de rivière, un syndicat mixte de rivière a été créé en 2005. Il groupe aujourd'hui 63 des 75 communes et le Conseil général du Tarn. Le syndicat a lancé de nombreuses actions, dont un schéma de prévention des inondations, une opération de réduction des pesticides et nitrates, une étude-diagnostic du milieu. Par ailleurs, un système d'information géographique (SIG) a été mis en place et permet de disposer d'un outil partagé d'administration des données sur l'eau.

**Julien Montepini, cellule de coordination régionale Re-Sources, et Jean-Guy Valette, syndicat de négoce agricole du Centre Atlantique**

En Poitou-Charentes, la qualité de l'eau avait subi une telle dégradation que la ressource en eau potable était menacée : dans cette région, qui compte aujourd'hui 440 captages en activité, plus de 300 captages ont dû être fermés depuis les années 90, essentiellement pour des raisons liées à la qualité de l'eau. Le programme Re-Sources vise à restaurer la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable des habitants de la région. Pour cela, il fallait impérativement modifier les pratiques impactant la ressource en eau. Un animateur Re-Sources a été engagé, un diagnostic a été dressé et un programme d'actions volontaires sur 5 ans a été défini pour mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau. Dans cette démarche, le maître mot est « concertation ». Une évaluation des résultats et de la gouvernance est prévue. Parmi les actions mises en œuvre, plusieurs concernent le secteur agricole et visent à favoriser une agriculture durable

(environ 95 % des pollutions diffuses sont d'origine agricole). Aujourd'hui, le programme Re-Sources représente 25 communes, 63 captages (sur 71 prioritaires), 735 000 habitants desservis (soit 40 % de la population de Poitou-Charentes) et près de 7 000 exploitations agricoles. Sa gouvernance est multi-partenaire. Des accords de partenariat avec le conseil agricole ont été signés, dont un avec le Négoc agricole Centre Atlantique.

Le Négoc agricole Centre Atlantique regroupe une centaine d'entreprises de négoce qui achètent aux exploitants agricoles les productions de céréales et d'oléo-protéagineux et assurent auprès d'eux une mission de conseil. Parmi ses missions, le Négoc agricole Centre Atlantique accompagne les entreprises dans leurs démarches de certification. La signature de l'accord de partenariat dans le cadre du programme Re-Sources permettra de privilégier la négociation plutôt que la seule application de mesures réglementaires et de formuler des propositions.



**Agence de l'eau Adour-Garonne**  
90 rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex 4  
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)